

**Charte**  
**du Grand dépôt d'Aubervilliers**  
Premier trésor poétique municipal mondial  
[issu de la délibération poétique votée le 20 octobre 2011  
lors du Conseil municipal extraordinaire sur le rêve]

Le 15 septembre 2012,

[Préambule]

« Un acte d'utilité poétique »

*« Faire d'Aubervilliers un exemple, un pôle d'attraction poétique majeur où la littérature du monde entier et dans toutes ses langues pavoisera les rues, les institutions, les appartements, les vitrines des commerçants, faire des habitants de cette ville des porteurs de langues, leur rendre une fierté poétique car la plupart des communautés linguistiques portent leurs propres poètes dans l'intimité et jamais au-dehors. »*

Extrait note d'intention - La Folle tentative d'Aubervilliers [2009 - 2012]  
Olivier Comte pour les Souffleurs commandos poétiques.

Les Souffleurs commandos poétiques sont convaincus que l'intimité poétique des Aubervillariens représente un trésor duquel il est possible de partir pour rêver et agir sur la ville.

*La Folle tentative d'Aubervilliers [2009 - 2012]*, laboratoire de recherche de solutions poétiques pour le monde, a été mis en place en partenariat avec la Ville d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

Il a donné vie aux « moments impossibles », initiés par les Souffleurs avec les habitants d'Aubervilliers. Un de ces « moments impossibles » a eu lieu le 20 octobre 2011 : un Conseil municipal extraordinaire, présidé par Stéphane Hessel, en présence de M. le Maire Jacques Salvator, de Jack Ralite, de Jean-Pierre Thibaudat, des conseillers municipaux et de près de trois cents citoyens, avec pour ordre du jour la phrase communément attribuée à Shakespeare : "Ils ont échoué parce qu'ils n'avaient pas commencé par le rêve".

Lors de ce Conseil municipal extraordinaire, quatre délibérations poétiques ont été votées, la première de ces délibérations a été la création du *Grand dépôt d'Aubervilliers - Premier trésor poétique municipal mondial*.

Suite au vote de ce projet, le fonds documentaire voit désormais le jour. Ce fonds est destiné à être alimenté par les paroles poétiques dormantes des communautés linguistiques d'Aubervilliers.

La présente charte introduit le *Grand dépôt d'Aubervilliers*, et se charge de transmettre à la postérité les fondements de ce trésor, et les conditions de son existence.

Du sable, un tamis, de l'or : replanter l'or dans le sable

*Créer les fondations*

*Puis se retirer*

*Regarder éclore*

*Arroser de temps en temps*

### 1. [Orientations]

\* Créer un trésor poétique au sein du fonds des archives de la ville, alimenté par les paroles poétiques dormantes issues des communautés linguistiques albertivillariennes.

\* Mettre en place un processus de versement durable de la parole poétique dormante des habitants d'Aubervilliers au sein du *Grand dépôt*, conservée de façon perpétuelle au service des archives municipales. Créer une coutume albertivillarienne de la cueillette et du don.

\* Récolter et transmettre à la postérité la mémoire poétique de la ville.

\* Instituer le *Grand dépôt* comme un patrimoine immatériel commun et partagé par les Albertivillariens.

\* Favoriser et valoriser la prise de parole des communautés linguistiques peu présentes dans la sphère publique.

\* Injecter et mettre en valeur la parole poétique dormante des communautés linguistiques dans l'espace public.

### 2. [Mise au dépôt]

L'intention est de mettre en place petit à petit une coutume albertivillarienne de la cueillette [recueil de paroles poétiques dormantes] qui permettrait que le fonds soit continuellement alimenté par la société civile. Faire en sorte que donateurs et cueilleurs coexistent et contribuent à pérenniser l'acte de versement dans le trésor.

Chaque albertivillarien peut se considérer comme étant un cueilleur et un donateur potentiel. Les personnes non albertivillariennes désirant se joindre à cet acte d'utilité poétique sont bien entendu les bienvenues, d'où qu'elles viennent.

Les paroles poétiques dormantes recueillies et les dons volontaires seront mis au dépôt au sein du service des archives de la ville de manière ritualisée.

Lors de l'apport de nouveaux trésors poétiques au *Grand dépôt d'Aubervilliers*, la salle de lecture du service des archives municipales se transformera, à date anniversaire, en un petit cabinet d'écriture permettant à un calligraphe d'inscrire dans le Grand livre les paroles poétiques dormantes.

### 3. [Recueil des paroles poétiques dormantes]

Toute parole considérée comme poétique par celui qui l'émet est poétique.

Les cueilleurs pourront initier les premiers recueils de paroles avec « les berceuses », « ce que l'on chante aux enfants » depuis des générations, tendre abord de l'intimité et élément partagé par toutes les communautés.

Un dépôt complet au fonds des archives sera constitué :

- du texte original (enregistrement sonore dans le cas de traditions orales ou d'analphabétisme)

- de sa traduction en langue française

- du verbatim (récit du contexte de la rencontre avec l'auteur de la parole poétique)

- des données administratives nécessaires au service des archives de la ville

Le recueil des paroles poétiques dormantes ne contiendra pas d'écriture phonétique afin de simplifier le processus de la mise au dépôt.

Les modalités de mise au dépôt des paroles recueillies restent à préciser ultérieurement.

#### 4. [Dons volontaires]

Les dons volontaires pourront être réalisés à partir du double informatique du *Grand dépôt d'Aubervilliers*. Ce double informatique sera mis en ligne sur le site de la ville d'Aubervilliers.

Ce double informatique sert à déposer, et non à consulter. La consultation est une affaire personnelle de temps que l'on se donne à soi-même.

Les dons volontaires pourront aussi être directement réalisés auprès du service des archives de la ville et des Souffleurs commandos poétiques. Pour ce faire, un formulaire de don devra être rempli par le dépositaire.

Le format de ces dons a été fixé à 1600 caractères. Ce format pourra évoluer au fil des années.

La multiplication des dons volontaires ira de pair avec la multiplication des relais sur la ville.

Les dons volontaires seront mis au dépôt au sein du *Grand dépôt d'Aubervilliers* de manière ritualisée, à date anniversaire (voir § 2. [Mise au dépôt]).

#### 5. [Constitution de l'ouvrage]

A la manière des registres paroissiaux et d'état civil, les écritures se feront en continu.

Un trait séparera chaque parole poétique dormante recueillie.

Les écritures se dérouleront de manière chronologique.

Les paroles poétiques sont systématiquement écrites en langue originale, traduites en langue française.

La langue originale, si elle n'est pas issue d'une tradition orale, et dans la mesure du possible, sera écrite dans le recueil.

Les paroles en langue française ou traduites en français apparaîtront sur la page de droite.

Les paroles en langue originale apparaîtront sur la page de gauche.

La taille du texte en langue originale s'adaptera à la taille de la traduction française.

Dans le cas où la langue originale est le français, et en cas de tradition orale ou d'analphabétisme, la partie de gauche sera laissée vierge. Dans les deux derniers cas (tradition orale), un enregistrement sonore sera référencé et pourra être écouté au sein du service des archives.

Les deux pages de l'ouvrage contiendront des marges.

La marge gauche référencera : la langue / la date / l'heure / le lieu où la parole poétique a été recueillie / l'auteur / le diseur (qui peut rester anonyme et prendre un pseudo s'il le désire).

La marge droite référencera : le mode de recueil (don volontaire ou cueillette) / la référence du verbatim / la référence de l'enregistrement.

Le verbatim sera archivé au sein d'un autre recueil spécifique, nommé annexe ethno-poétique.

#### 6. [Consultation]

##### ***Le temps de l'enquête***

« La culture, c'est de la durée. »

Le temps de l'enquête doit être important.

« Retrouver ses racines ou les traces d'un passé dans un service d'archives correspond à une démarche lente et laborieuse par laquelle la personne peut s'anoblir, en ce sens qu'elle permet, de manière attestée, la connaissance ou la reconnaissance d'une origine, d'une filiation ou d'une histoire anonymes ou oubliées » selon David Desbans, archiviste de la ville d'Aubervilliers, citation mars 2012.

La démarche doit être semblable pour le *Grand dépôt d'Aubervilliers*, vers un voyage à travers les racines du monde, à Aubervilliers.

Il s'agit de prendre le temps d'être en consultation.

L'ubiquité informatique est en relation directe avec la vitesse de notre monde. Il s'agit de trouver un moyen de sortir de cette trajectoire. L'outil de recherche informatique, qui dans un premier temps nous paraissait souhaitable, ne permet finalement pas la démarche d'enquête ni celle plus poétique de découverte.

L'objet recueillant le *Grand dépôt d'Aubervilliers* est, initialement, un grand livre blanc.

***Petit cabinet de lecture***

La consultation du *Grand dépôt d'Aubervilliers* sera ritualisée.

Un petit cabinet de lecture sera constitué pour chaque consultation.

Le rituel du petit cabinet consiste à associer le livre du *Grand dépôt d'Aubervilliers* que l'on vient lire ou consulter dans le calme des archives avec un parapluie traditionnel de berger (grande envergure de toile) qui permettra ainsi de pouvoir lire en toute intimité.

On ne peut lire le *Grand dépôt d'Aubervilliers* sans son parapluie, « sa voie lactée personnelle».

Des gants blancs seront fournis.

Le *Grand dépôt d'Aubervilliers* prendra vie lorsque la première parole poétique dormante aura été déposée.

Il cesserait d'exister si ses sources venaient à se tarir.

Le Maire

Jacques SALVATOR

## Clôture du premier versement au trésor poétique municipal mondial Amendement à la Charte du Grand dépôt d'Aubervilliers

Le 11 juin 2014,

[Préambule]

Le Grand dépôt, trésor poétique municipal d'Aubervilliers, est alimenté par les dons volontaires et les cueillettes des paroles poétiques dormantes issues des communautés linguistiques albertivillariennes depuis septembre 2012. Les Souffleurs commandos poétiques ont notamment recueilli ces paroles au cours de manifestations publiques en 2013 (Journée des langues maternelles le 24 février, Fête des associations de la ville le 23 juin, Journée européenne du patrimoine le 14 septembre) et lors de rencontres avec les habitant[e]s de la ville, principalement dans le cadre d'une collaboration avec des associations ou institutions locales (Association Solidarité Emploi d'Aubervilliers, Maison des Pratiques).

Ces paroles ont été recueillies sur des « feuilles de don », puis officiellement mises au dépôt dans le livre du trésor poétique de manière ritualisée pendant la Journée européenne du patrimoine, lors d'une cérémonie publique organisée dans le vaste hangar en bois des Souffleurs commandos poétiques à Aubervilliers. Lors de ce premier versement, les textes en langue originale ont été déposés par écrit dans le livre par des scribes volontaires, écrivant dans leur langue maternelle. Ces scribes étaient en grande majorité des habitant[e]s de la ville ayant déposé des paroles pendant l'année précédant ce versement. Les traductions en français des dépôts, établies par les déposant[e]s eux[elles]-mêmes ou par des volontaires sollicité[e]s par les Souffleurs commandos poétiques, ont été écrites dans le livre du trésor poétique par des Souffleurs volontaires.

Depuis ce premier versement, le livre du trésor poétique est conservé aux archives municipales d'Aubervilliers. Le livre du trésor poétique a été symboliquement placé par les archivistes de la ville parmi les registres de délibération des conseils municipaux qui sont conservés à Aubervilliers depuis la Révolution Française. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande. Les archivistes de la ville participent à la vie du Grand dépôt d'Aubervilliers, en informant et accueillant le public et en participant à l'organisation des cueillettes et des écritures.

Au terme de ce premier versement, les Souffleurs commandos poétiques ont souhaité porter un regard sur cette première année de vie du Grand dépôt d'Aubervilliers et sur l'ouvrage qui le recueille. Afin que le versement au Grand dépôt puisse devenir une coutume albertivillarienne, les Souffleurs ont décidé d'amender la Charte pour préciser les modalités de mise au dépôt des paroles recueillies, et y apporter quelques modifications issues de cette première année d'expérience. Cet amendement a été adopté à l'unanimité le 5 juin 2014. Les Souffleurs ont également décidé d'inscrire dans l'ouvrage la trace des erreurs qui y figurent, par un court erratum. Des renvois en marge des dépôts sur la page de gauche signaleront leur apparition dans l'erratum. Cet erratum et l'amendement à la Charte du Grand dépôt d'Aubervilliers sont inscrits en clôture du premier versement, dans le livre du trésor poétique.

### Amendement à la Charte du Grand dépôt d'Aubervilliers

L'an deux mille quatorze, le jeudi cinq juin, en notre hangar d'Aubervilliers, sis 2 rue Chapon, nous les Souffleurs commandos poétiques réunis en séance, décidons de porter amendement à la Charte du Grand dépôt. Le texte de cet amendement a été donné en lecture avant la séance aux membres de l'assemblée présente, ainsi qu'aux archivistes de la municipalité d'Aubervilliers. Cet amendement

précise ou modifie des éléments de la Charte en suivant son déroulé initial, en vue du deuxième versement au Grand dépôt prévu lors de la Journée européenne du patrimoine le 20 septembre 2014.

### 1. [Mise au dépôt]

Les modalités de mise au dépôt des paroles recueillies, non précisées initialement dans la Charte, sont les suivantes : chaque année, lors de la Journée européenne du patrimoine, une cérémonie publique de versement au Grand dépôt d'Aubervilliers est organisée dans la ville.

À cette cérémonie sont convié[e]s les déposant[e]s, les cueilleur[se]s, les traducteur[rice]s, les archivistes, ainsi que toutes les personnes ayant participé à la vie du trésor poétique municipal durant l'année écoulée. Cette cérémonie est publique et y est accueilli quiconque souhaite y participer.

### 2. [Recueil des paroles poétiques dormantes]

Depuis 2013, les cueillettes des paroles poétiques dormantes ont lieu pendant diverses manifestations publiques à Aubervilliers et lors de rencontres organisées dans la ville, notamment les manufactures menées avec les participant[e]s aux ateliers de socialisation de l'Association Solidarité Emploi d'Aubervilliers.

Au fur et à mesure de la mise en place d'une coutume albertivillarienne de la cueillette, les lieux et occasions des cueillettes sont amenés à se multiplier et à se diversifier – notamment dans les espaces privés des habitant[e]s d'Aubervilliers –, et le nombre de cueilleur[se]s à s'étoffer.

### 3. [Tenue de l'ouvrage]

L'écriture en continu, à la manière des registres paroissiaux et d'état civil, cède sous la beauté graphique et souvent versifiée des dépôts. Il s'ensuit que le texte original est versé tel qu'il a été écrit sur la feuille de don, dans sa liberté graphique et avec les traces du travail de la mémoire, même lorsqu'il est publié par ailleurs.

Le signe [écrire le signe] qui a été expérimenté lors du versement de septembre 2013 pour marquer la fin de chaque ligne en page de droite ne sera pas réutilisé en 2014.

Les traductions des dépôts ne sont pas réalisées par des professionnel[le]s, mais la plupart du temps amicalement par les déposant[e]s eux[elles]-mêmes ou des personnes volontaires, et peuvent donc faire apparaître des approximations. Contrairement à ce qui avait été acté initialement, dans le cas où la langue originale est le français, le dépôt apparaît en page de gauche, tel qu'il a été recueilli sur la feuille de don. Sur la page de droite, l'orthographe est corrigée.

Les références apparaissant en marge de gauche sont les suivantes : nom du [de la] déposant[e] / date du dépôt / langue / nom de l'auteur. L'heure et le lieu du dépôt n'apparaissent pas dans l'ouvrage. Le lieu et l'occasion de la cueillette sont détaillés dans l'annexe ethno-poétique ou verbatim. La marge de droite fait apparaître la référence du dépôt, le mode de recueil, la référence de l'enregistrement et la référence du verbatim.

Les modalités d'archivage de l'annexe ethno-poétique ou verbatim ne sont pas définies à ce jour. Cet archivage pourra être réalisé sous une forme numérique. Depuis janvier 2014, le contexte du dépôt apparaît sur la feuille de don sous l'intitulé « Petite histoire accompagnant le dépôt ».